



Commune d'AVEIZIEUX
LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES

**ARRETE DU MAIRE N°2022-034
INTERDICTION DE STATIONNER**

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
Vu le règlement général de voirie du 1^{er} juillet 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
Vu la demande présentée par l'entreprise TP BEST qui effectue des travaux d'enfouissement de containers au 15 et 17 rue des Passementiers,
Vu l'état des lieux,

ARRETE

Article 1^{er} :

En raison des travaux d'enfouissement de containers, **le stationnement sera interdit**
au 15 et 17 Rue des Passementiers

Du 16 février 2022 au 2 mars 2022

Article 2

Toute signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise afin de délimiter le périmètre de sécurité.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saint-Galmier,
- Entreprise TP BEST
- Il sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 16 février 2022
Sylvain DARDOULLIER – Maire
Conseiller Départemental

Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint

Jean-Marc CHOMAT



Mairie d'AVEIZIEUX

1 rue des Erables - 42330 AVEIZIEUX

Téléphone 04 77 94 00 12 - Fax 04 77 94 11 10

E mail : mairie@mairieaveizieux.fr - Site : mairie-aveizieux.fr